



Projet financé par l'Union
européenne

PROJET EUROMED JUSTICE II



COMPOSANTE III DROIT PÉNAL ET DROIT PÉNITENTIAIRE

5^e Séminaire de formation

**“LE STATUT DU PRISONNIER ET LA JURISPRUDENCE
EUROPÉENNE »**

—
Stockholm (SE), du 13 au 15 juillet 2010

Lead firm: EIPA-ECR, C/ Girona 20, ES-08010 Barcelona
Tel. +34 93 567 24 00, Fax: +34 93 567 23 99, www.euromed-justice.eu



ORDRE DU JOUR

Lundi 12 juillet 2010

20.00 - 22.00 Dîner pour les représentants des pays partenaires méditerranéens.

Mardi 13 juillet 2010

08:45 - 09:00 **Enregistrement des participants**

09:00 - 09:30 **Discours de bienvenue**

Andrés SALCEDO VELASCO, Juge, Chef d'équipe, Projet EuroMed Justice II, Barcelone (ES).

09:30 - 09:45 Présentation du Projet EuroMed Justice II. Principales questions proposées pour la discussion, programme de travail et méthodologie à suivre durant le séminaire.

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS Juge, Responsable de formation, Projet EuroMed Justice II, Barcelone (ES).

09:45 - 10.30 **Tour de table. Présentation des participants et présentation de la situation dans les pays partenaires méditerranéens.**

Andrés SALCEDO VELASCO

Chaque délégation disposera de **maximum 10 minutes** pour se présenter et faire un bref exposé sur la situation actuelle dans les domaines couverts par ce séminaire dans son pays.

10.30-11.00 Pause café

11.00 - 13.00 **1^{er} exposé sur "La nature juridique de la relation pénitentiaire et de son contrôle »**

Orateur: *Gonzalo QUINTERO OLIVARES*, Docteur, Professeur Agrégé du Droit Pénal, Université de Tarragona, Espagne (ES)

13.00 - 14.30 Déjeuner

14.30 - 16.00 **2^e Exposé sur "La jurisprudence de la CEDH: principaux critères "**

Orateur: *Eric SVANIDZE*, Consultant à long terme de l'Union européenne / Conseil de l'Europe, Georgia (GE)

Débat

16.00 - 16.30 Pause café

16.30 - 18.00 **“La jurisprudence de la CEDH : principaux critères ” (cont)**

Discussion sur un cas pratique

Fin de la première journée

Mercredi 14 juillet 2010

09.30 - 11.00 **3^e Exposé sur “Droit à la vie, à l’intégrité, au respect de la vie privée et affaires jurisprudentielles ».**

Orateur: *Eric SVANIDZE*

Débat

11.00 - 11.30 Pause café

11.30 - 13.00 **“ Droit à la vie, à l’intégrité, au respect de la vie privée et affaires jurisprudentielles ” (cont)**

Discussion sur un cas pratique

13.00 - 14.30 Déjeuner

14.30 - 17.00 **Activité pratique.**

Fin de la première journée

Jeudi 15 juillet 2010

09.30 - 11.00 **4^e Exposé sur “Autres cas de jurisprudence. Le régime disciplinaire, l’isolement et les peines de prison de courte durée ».**

Orateur: *Ramón GARCIA ALBERO*, Docteur, Professeur du Droit Pénal, Université de Lleida, Espagne (ES)

Débat

11.00 - 11.30 Pause café

11.30 - 13.00 **“Autres cas de jurisprudence. Le régime disciplinaire, l’isolement et les peines de prison de courte durée ” (cont)**

Discussion sur un cas pratique

13.00 - 14.30 Déjeuner

14.30 - 15.30 **“Tour de table”. Présentation des nouveaux développements dans chaque pays**

Chaque délégation disposera de **maximum 10 minutes** pour présenter les futurs développements prévus dans son pays dans les domaines analysés.

Jose María FERNANDEZ VILLALOBOS

15.30 - 16.00 Pause café

16.00 - 16.45 **Session plénière, débat et conclusions**

José María FERNÁNDEZ VILLALOBOS

16.45 - 17.00 Clôture du séminaire

Andrés SALCEDO VELASCO

Fin du séminaire

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le projet

La Commission européenne a lancé un projet régional dans le domaine de la justice dans la région euro-méditerranéenne : EuroMed Justice II (janvier 2008 – janvier 2011). Ce projet est mis en œuvre par un consortium dont le chef de file est l'Institut européen d'administration publique (IEAP) et qui est aussi composé de la Fondation internationale et ibéro-américaine d'administration et politiques publiques (FIIAPP) et du Conseil général du pouvoir judiciaire espagnol (CGPJ).

L'Unité de gestion du Projet EuroMed Justice II est le Centre européen des régions, l'Antenne de l'Institut européen d'administration publique (IEAP) à Barcelone.

Les bénéficiaires de ce projet sont : la République algérienne démocratique et populaire, la République arabe d'Égypte, Israël, le Royaume hachémite de Jordanie, la République du Liban, le Royaume du Maroc, l'Autorité palestinienne, la République arabe syrienne et la République tunisienne.

Ce projet a une durée totale de 36 mois, entre janvier 2008 et janvier 2011, et on prévoit la réalisation de 12 réunions de groupes de travail (12 réunions : déjà réalisées en 2008/2009), 18 séminaires de formation et 10 visites d'études au cours de cette période. Le projet s'articule autour de trois composantes : Accès à la justice et aide légale ; Résolution des conflits transfrontaliers en matière familiale ; Droit pénal et droit pénitentiaire.

Le séminaire de formation

Ce séminaire se situe dans le cadre de la troisième composante du projet: « Droit pénal et droit pénitentiaire ». La plupart des experts considèrent que la formation est au cœur même de tout processus de changement touchant les institutions qui fonctionnent bien et la bonne gouvernance. Une formation complète, équilibrée et plurielle est une condition préalable si l'on veut que le pouvoir judiciaire soit respecté et mérite aussi ce respect. C'est pourquoi, cette deuxième phase du Projet EUROMED JUSTICE II est appelée à jouer un rôle significatif à travers les activités de formation en vue de contribuer à renforcer l'espace de justice euro-méditerranéen. Le titre de ce séminaire : "Le statut du prisonnier et la jurisprudence européenne" fut défini et approuvé lors des réunions des groupes de travail tenues sur cette composante. Plus particulièrement, cette session se concentre sur la situation actuelle et l'évolution de ces questions en tant que défi continu à relever compte tenu des nouveaux besoins de la société. A ce sujet, les différents sous-thèmes nous permettront de réaliser une analyse approfondie de plusieurs aspects pertinents qui sont directement rattachés à la justice dans le cas de mineurs et la justice dans les cas de violence à caractère sexiste d'un point de vue à la

fois théorique et pratique. Ainsi, nous allons partager l'avis des experts internationaux et l'approche qu'ont les participants de ces questions à partir de leur propre perspective, de leur expérience et de leurs compétences respectives. Grâce à une discussion approfondie et détaillée, nous connaissons la situation actuelle dans les domaines qui nous occupent ici : entre autres: «La nature juridique de la relation pénitentiaire et de son contrôle », « La jurisprudence de la CEDH : principaux critères », « Droit à la vie, à l'intégrité, au respect de la vie privée et affaires jurisprudentielles » et « Autres cas de jurisprudence. Le régime disciplinaire, l'isolement et les peines de prison de courte durée ». Tous ces grands thèmes seront débattus à l'occasion de ce séminaire. Ce séminaire nous permettra aussi de connaître les différentes caractéristiques que l'on rencontre dans la région et de mieux nous connaître mutuellement au travers d'un échange d'expériences et opinions des participants.

Méthode de travail

Le point de départ est que tous les participants soient conscients du fait qu'ils seront les principaux acteurs du séminaire de formation dès lors qu'ils seront en mesure de partager leurs expériences et vues respectives sur les questions abordées. Nous attendons des experts qui participent à ce séminaire qu'ils aient une connaissance approfondie des thèmes à l'ordre du jour et qu'ils puissent brosser un tableau détaillé de la situation actuelle dans leurs pays respectifs à ce sujet. Nous souhaitons aussi qu'ils se préparent à l'avance pour la discussion afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Dans ce contexte et afin de garantir une bonne préparation, l'Equipe chargée du projet fournira aux participants, au moins deux semaines avant la date du séminaire, l'ordre du jour du séminaire ainsi qu'une liste des documents pertinents traitant des questions abordées. Ces documents seront aussi disponibles sur le site Internet du Projet EuroMed Justice II où les participants pourront les télécharger et seront également remis aux participants sous forme de dossier à l'occasion du séminaire de formation.

En outre, il y a lieu de souligner que la méthodologie des sessions de formation ne repose pas sur la méthodologie traditionnelle faite de cours *ex cathedra*; au contraire, notre intention est de mettre l'accent sur des exposés interactifs permettant un transfert de connaissances et d'expérience. Il ne faut pas oublier que même si c'est l'expert qui détermine le cadre de son exposé, l'objectif des séminaires de formation n'est pas un simple transfert de connaissances, mais plutôt de donner aux participants la possibilité de partager leurs expériences et points de vue sur les questions qui sont abordées. Cette méthodologie nous permettra ensuite de profiter de l'expérience de nos collègues et, à notre avis, l'atmosphère de travail devrait faciliter les rapports entre les participants. A cet égard et aussi pour provoquer le débat, on introduira des cas pratiques ou ateliers dans les différents séminaires de formation en fonction des questions traitées.

La qualité des différentes sessions sera évaluée au moyen de formulaires d'évaluation qui seront distribués aux participants à l'issue du séminaire. Après chaque séminaire de

formation, ses résultats seront ainsi évalués par les participants, y compris les nouvelles connaissances et aptitudes acquises et la perception subjective qu'ont les participants du contenu et des formateurs. Il est très important que l'on sache dès le début quel est l'avis des participants, car nous savons que même si nous faisons de notre mieux pour garantir la qualité de chaque activité, les avis et points de vue des participants nous aideront à percevoir certains détails qui peuvent être améliorés pour les sessions futures.

Experts

Quatre (4) experts de chaque pays partenaire méditerranéen sont invités à participer à chaque séminaire de formation.

Les experts devront avoir le profil requis, posséder une grande connaissance et avoir une vision globale du sujet traité, et doivent être disposés à livrer une contribution effective au séminaire de formation. Sachant qu'il y aura un "tour de table" aussi bien le premier jour que le dernier jour du séminaire, il faudra que chaque délégation prépare avant le séminaire une brève présentation. La qualité des experts proposés est la principale garantie de voir les efforts que nous déploierons ensemble au cours des séminaires déboucher sur une bonne analyse et un diagnostic précis de la situation dans les domaines abordés, et sur un échange d'informations à la fois utiles, fiables et exactes.

Documentation

Une liste de la documentation de base sera envoyée aux participants par l'Equipe chargée de la mise en œuvre du projet au moins deux semaines avant la date du séminaire:

- Documentation internationale pertinente en la matière produite par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, les Nations unies, etc.
- D'autres documents, le cas échéant, ceux fournis par les pays partenaires méditerranéens.
- Bibliographie.

Ces documents seront envoyés aux participants avant la date du séminaire en même temps que la liste de la documentation de base ; ils leur seront aussi remis lors du séminaire sous forme de dossier.

Langues de travail

Français, anglais et arabe avec interprétation simultanée pendant toute la durée du séminaire.

Lieu du séminaire et hébergement des participants



Le séminaire aura lieu à:

**CLARION HOTEL
STOCKHOLM**

Ringvägen 98

104 60 Stockholm

Tel : +46 8 462 10 00

Fax : +46 8 462 10 99